



Besoin d'aide statuts pour la création d'une association de cours

Par **ReadMeFirst**, le **13/06/2014** à **16:47**

Bonjour, je souhaite avec une collègue dispenser des cours de dessins, peinture ados/adultes, activités d'éveil pour personnes âgées etc. Nous souhaiterions créer une association qui permette à ses membres d'obtenir des locaux gratuitement auprès de la mairie (qui est ok) et une identité unique de communication. Les membres pourront ainsi donner les cours qu'ils souhaitent en profitant de la gratuité des locaux, c'est cela le but de l'association. Chaque membre devra alors facturer et encaisser les clients en son nom propre et sous sa forme juridique. Pour le moment nous sommes 3 personnes dans les domaines suivants: dessin, activités manuelles, éveil pour personnes âgées, deux auto-entrepreneurs et un libéral, chacun avec un SIRET. L'association permettra à toute personne qui désire devenir membre d'avoir le local gratuit, de communiquer sous l'identité de l'association, de donner des cours, pourvue que cette personne est une existence juridique lui permettant de facturer et d'encaisser ses prestations de cours aux particuliers. Est-ce que cette activité entre dans le cadre des associations 1901 ? Merci bien

Par **moisse**, le **14/06/2014** à **07:40**

Bonjour, Non. Vous ne pouvez pas obtenir des locaux gracieusement auprès de la mairie pour y vendre des prestations. Le statut associatif n'est pas prévu pour cela.

Par **ReadMeFirst**, le **26/06/2014** à **14:04**

merci pour votre réponse. Remerciements tardifs, désolé !